

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombres de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le mercredi 9 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 27 août 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Marc BOUTROY).

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (Suppléante de M. MARCOTTE RUFFIN), Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ et Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (Pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. PERALDI), Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE et Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Messieurs Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (Suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI (Pouvoir donné à M. GAVOIS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN.

T1-09-2020 : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO TLC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle que le SEVADEC, afin de limiter les T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) et les bennes de tout venant, a mis en place des points d'apport volontaire dédiés aux textiles sur son réseau de 8 déchèteries et sur l'ensemble du territoire.

L'éco-organisme ECO TLC encourage la collecte des textiles usagés en versant aux collectivités territoriales un soutien financier total annuel de 0,10 € par habitant si, sur l'ensemble du territoire de la collectivité, il existe au moins 1 point d'apport pour 2 000 habitants.

Si seulement une partie du territoire de la collectivité dispose au moins d'un point d'apport pour 2 000 habitants, alors le soutien financier sera calculé en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,10 à la somme des populations municipales des communes membres ayant au moins un point d'apport pour 2 000 habitants.

Ce chiffre de 2 000 habitants desservis sera calculé à partir des populations municipales déterminées suite au dernier recensement et disponibles sur le site de l'I.N.S.E.E.

La convention liant le SEVADEC à ECO TLC depuis 2011 est arrivée à son terme.

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20200909-T1-09-2020-DE Date de télétransmission : 16/09/2020 Date de réception préfecture : 16/09/2020

L'éco-organisme Eco TLC étant de nouveau agréé, pour la période 2020-2022, il convient de conclure une nouvelle convention.

Afin de pouvoir bénéficier du soutien financier, le SEVADEC devra être à jour concernant l'ensemble de ses obligations contractuelles.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférent.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
suscités,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC

BP 20
62101 CALAIS CEDEX

